



AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIVENTÙ 2025-16

Rilativu à u :

Raportu n°364 : STAMPIGLIA « PAESI È CITÀ IMMERSIVI » : MUDALITÀ DI GUVERNENZA È AVVIATA DI A FASA PRELIMINARE DI MESSA IN OPERA RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025

VU La lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après réunion de la commission organique « Lingua, Cultura è Ambiente » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par Madame Angélique DEGIOVANNI, le 15 décembre 2025,

A Cummissione, « Lingua, Cultura è Ambiente » addunita in reunione u 15 di dicembre di u 2025, prununzia l'avisu chì seguita :

La commission **RAPPELLE** qu'elle a déjà émis un avis favorable sur ce projet de label (avis n° 2025-13 sur le rapport n° 1007) et y avait soulevé plusieurs interrogations. Afin d'éviter toute redondance, elle **RENOVOIE** à cet avis pour le détail de ces points.

Concernant les trois points du rapport qui appellent à délibération, la commission :

- **APPROUVE** la composition du Comité de pilotage définie dans le rapport. Elle **PROPOSE** de rajouter dans la catégorie « Représentants des acteurs culturels et associatifs », l'association Praticalinguia.
- **APPROUVE** la décision de lancer immédiatement l'Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à sélectionner au moins trois communes pilotes.
- **VALIDE** le calendrier opérationnel proposé, courant jusqu'à la présentation de la charte finalisée en avril 2026. Elle **RAPPELLE** de nouveau à la vigilance face aux possibles changements de mandature à l'occasion des élections municipales de 2026 : la mise en place du label dans certaines communes ne doit être ni ralenti ni interrompu.

La commission 1 émet donc un avis «favorable » relatif au rapport n°364 du Conseil Exécutif de Corse « Stampiglia « Paesi è Cità Immersivi » : mudalità di guvernenza è avviata di a fasa preliminare di messa in opera rapportu à l'annu di sviluppu à longu andà 2025 »

DETAILS DU VOTE

Exprimés :

- **Abstention : 0**
- **Réservé :0**
- **Défavorable : 0**
- **Favorables : 12**

A Presidente di a Cummissione « Lingua, Cultura è Ambiente »

Angélique DEGIOVANNI